

Communiqué de presse

**Privatisation par PPP sur la rivière Magpie
Encore la loi 62 à l'oeuvre**

Montréal, le 25 août 2005 – La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* voit se confirmer ses pires craintes quant au développement des Partenariats public-privé (PPP) par la loi 62.

Voilà que le gouvernement du Québec décide de poursuivre la privatisation de la production hydroélectrique du Québec, en permettant à une entreprise privée d'être actionnaire majoritaire d'un barrage sur la rivière Magpie en Côte-Nord. La rivière devient donc le premier cas à faire surface après que le Gouvernement Landry eut mis fin à la construction de barrages privés sur les chutes de nos rivières en 2002.

La Coalition en profite pour réitérer ce qu'elle a affirmé durant « *l'Opération Adoptez une rivière* ». *Eau Secours!* s'oppose à la relance, sous quelque forme que ce soit, du programme des barrages privés sur les chutes de nos rivières. Selon le président André Bouthillier, « *Depuis le rapport de la Commission Doyon, qui était très critique de cette approche, nous n'avons rien entendu de nouveau qui puisse justifier la privatisation de la production électrique au Québec.* »

Il est important de rappeler que la loi 62, permet de privatiser ce bien public sans obtenir le consentement de l'ensemble de la population du Québec et qu'une telle politique est un viol éthique de la voix des Québécois et Québécoises. Faut-il rappeler à nos dirigeants actuels que c'est cette voix qui a décidé de nationaliser la production, le transport et la distribution de l'électricité? Finalement, ce genre d'opération est inutile sur le plan de la sécurité énergétique, et surtout s'avère **destructrice pour l'environnement**

-30-

Pour information contacter :

Caroline Perron sur cellulaire pour les médias :